



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 56903

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la reconnaissance par la nation du sacrifice des déportés issus de la Résistance. Les commémorations de la fin du second conflit mondial conduisent notre société à un exercice salutaire de mémoire, comme en témoigne la sensibilisation des jeunes générations aux horreurs de la déportation. Au demeurant, à l'occasion de ces commémorations, le souvenir des déportés issus de la Résistance est souvent négligé, en dépit du lourd tribut payé par ceux qui ont tout sacrifié pour la nation et la République. L'Association des orphelins de déportés et fusillés de France a soumis au Gouvernement un ambitieux programme de commémorations concernant de nombreuses communes de France. Cependant, la direction de la mémoire du patrimoine a opposé à cette association une réponse négative. Il lui demande si le Gouvernement peut apporter des précisions sur les raisons de ce refus et reconsidérer sa position au regard de la dette de la nation envers les déportés issus de la Résistance.

Texte de la réponse

Dans le cadre du 60e anniversaire de la libération des camps et de la fin de la Seconde Guerre mondiale, des cérémonies auront lieu tout au long de l'année 2005 qui permettront de rendre l'hommage qu'ils méritent aux martyrs de la déportation. À cet égard, la journée nationale des héros et victimes de la déportation, le 24 avril 2005, a revêtu une ampleur particulière. Outre les cérémonies traditionnelles au Mémorial du martyr juif inconnu ainsi qu'au Mémorial national de la déportation, une grande cérémonie nationale présidée par le chef de l'État s'est déroulée sur le parvis des droits de l'homme au Trocadéro. Marquant le 60e anniversaire de la libération des camps, cette manifestation a rappelé, de manière symbolique mais avec la gravité et la solennité qui s'imposent, les souffrances et l'horreur liées à la déportation. À cette occasion, un hommage national a été rendu à l'ensemble des victimes et des survivants, quelles qu'aient été les raisons de leur déportation. Ainsi, le sacrifice des déportés issus de la Résistance a été évoqué et honoré par les plus hautes instances de la nation, comme celui de tous les déportés. Le 17 avril 2005, le ministre délégué aux anciens combattants s'est rendu à la cérémonie du 60e anniversaire de la libération du camp de concentration de Ravensbrück où de nombreuses femmes résistantes furent internées. À l'automne 2005, le Président de la République inaugurera le Centre européen du résistant déporté dans le système concentrationnaire nazi sur le site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof. Par ailleurs, le ministère de la défense apporte son soutien à de nombreuses actions de mémoire (projets pédagogiques, éditions, réalisation de films et de documentaires, expositions, colloques, voyages de mémoire) menées notamment par la Fondation pour la mémoire de la déportation, les associations et les fédérations d'anciens déportés et internés. Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à ce propos qu'en août 2004 l'Association des orphelins de déportés et fusillés de France a transmis au Président de la République des propositions pour la commémoration du 60e anniversaire de la libération du camp du Struthof-Natzweiler. La direction de la mémoire, du patrimoine et des archives lui a alors conseillé de se rapprocher de la Fondation pour la mémoire de la déportation, qui a regroupé l'essentiel des propositions des associations concernées par les commémorations du 60e anniversaire de la libération des camps de concentration.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56903

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1207

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5308